

Convention d'occupation des locaux du centre culturel pour ENTREPRISE ruppéenne

Convention conclue entre les soussignés pour l'attribution d'un droit d'occupation de locaux au centre socio culturel

ENTRE : La ville de Rupt sur Moselle, représentée par son Maire,

ET : Société :

Nom et Prénom :

Adresse :

Téléphone : **Courriel :**

Période de location :

Du à H.....

Au à H.....

Tarif du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 (Délib. 19/12/2016)

SALLES	DESCRIPTION	TARIFS autres manifestations	TARIFS Noël des enfants, remises des médailles...	Locations souhaitées
PARIER 392 m ²	repas dansant : 300 pers maxi	540,00 €	247,00 €	
	spectacle assis : 500 pers maxi			
	spectacle debout : 870 pers maxi			
1/2 PARIER 218 m ² côté canal	repas dansant : 120 pers max	299,00 €	146,00 €	
	autres : 150 pers maxi			
1/2 PARIER 166 m ² côté scène	pas de repas	299,00 €	146,00 €	
	uniquement spectacle			
	spectacle assis : 200 pers maxi			
PATUREL 81 m ²	réunion : 80 pers	210,00 €	104,00 €	
	repas : 70 pers			
	repas dansant : 40 pers			
CHARMOTTE 60 m ²	activités diverses	91,00 €	61,00 €	
	pour les réunions			
	pour coulisse			
CLAIRVUE 55 m ²	pour les réunions	91,00 €	62,00 €	
	pour coulisse			
CUISINE	vaisselle pour 300 pers maxi	156,00 €	104,00 €	
SONO	uniquement pour un spectacle	104,00 €		
LUMIÈRES		104,00 €		
Total des locations :				
(Veuillez libeller les chèques au nom du TRESOR PUBLIC)				
Soit montant des arrhes (50 % du total) =				

La présente convention est conclue selon les conditions prévues par le règlement intérieur dont l'organisateur reconnaît avoir reçu un exemplaire et pris connaissance.

Fait à Rupt sur Moselle, le

L'organisateur,

Le Maire,

IMPRIMÉ DE RÉSERVATION DE MATÉRIEL

Type de manifestation :

Réunion Bal
Assemblée Générale Soirée dansante + repas
Autre à préciser

Une semaine avant la date prévue, vous voudrez bien prendre rendez-vous avec Mme DANY, afin d'effectuer un état des lieux avant et après la location. Elle vous expliquera les modalités pratiques d'utilisation et vous remettra les clés des différentes salles louées. Selon le règlement, un chèque de caution d'un montant de 310 € ou 155 € selon la salle utilisée, vous sera demandé.

Concernant les locations pour le week-end, les salles louées doivent être nettoyées et rangées pour le lundi 7h00. En ce qui concerne les Assemblées Générales ou autres réunions, les salles annexes (Paturel, Charmotte et Clairvue) sont mises en place et rangées par les associations.

Vous pouvez contacter Mme Isabelle DANY au : 03.29.24.47.54 ou au 06.69.99.50.45 (de préférence de 7h30 à 12h00)

En cas de location pour un spectacle avec plateau technique (lumières et/ou sono) contactez l'accueil de la mairie au 03.29.24.34.09

Merci de préciser le matériel que vous souhaitez utiliser :

	Matériel disponible	Matériel souhaité
Nombre de chaises	500	
Nombre de table rectangle 6 pers = 1,80 x 0,80	50	
Nombre de tables rondes 6 pers = diam. 160	12	
Petite sono + 2 micros (gratuite)	1	
Écran scène	1	
Écran mobile	1	

Nombre de personnes présentes :	
------------------------------------	--

Veillez nous faire parvenir une attestation d'assurance de responsabilité civile et bris de matériel.

Je vous précise que toute casse, détérioration ou disparition vous seront facturés en supplément.

Le paiement sera effectué à la Trésorerie à réception de la facture.